

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHE ET DE TOUTE LA PROVINCE

ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. X

1 NOVEMBRE 1911

No. 21

Ce numéro contient vingt pages.

SOMMAIRE—Le sacre de S. G. Mgr O.-E. Mathieu.—Bénédictio du premier abbé de l'abbaye de Muenster, Sask.—Le vice-roi—Faisons dire des messes—Lettre de Mgr Taché à Mgr Lafèche—L'Œuvre du Bon Pasteur—Le grain de blé—Le personnel du Collège de Saint-Boniface—Les leçons d'un procès—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

LE SACRE DE S. G. MGR O.-E. MATHIEU.

Le sacre de S. G. Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, évêque élu de Régina, est fixé au 5 novembre. Il aura lieu dans la basilique de Québec. Le prélat consécrateur sera S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, assisté de NN. SS. les Archevêques de Saint-Boniface et de Montréal. Prêtres, religieux, religieuses et fidèles des deux diocèses de Saint-Boniface et de Régina seront heureux de s'unir d'esprit et de cœur à la touchante cérémonie et de prier pour l'évêque consacré.

Les bulles pontificales sont arrivés à Québec le 13 octobre. Elles sont au nombre de quatre.

La première et la principale bulle est adressée à S. G. Mgr Mathieu lui-même en ces termes: **PIE, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, À NOTRE FILS BIEN-AIMÉ OLIVIER ELZÉAR MATHIEU...** Dans ce document, le Saint-Père rappelle le pouvoir de juridiction suprême du Pontife Romain sur l'Eglise universelle. C'est en vertu de cette autorité apostolique que Sa Sainteté a nommé Mgr Mathieu au siège épiscopal de Régina, dont le Pape rappelle la création en 1910. Le Souverain Pontife impose aussi à Mgr Mathieu, comme il le fait à tous les évêques élus, l'obligation de faire une profession de foi solennelle entre les mains d'un évêque en communion avec le Saint-Siège, que Mgr Mathieu est laissé libre de choisir à son gré. Cette profession de foi devra être signée à la fois par l'évêque élu de Régina et par le prélat entre les mains duquel Mgr Mathieu l'aura prononcée et adressée au Souverain Pontife avant six mois. Cette bulle porte la date du 21 juillet 1911, est signée par S. E. le

Cardinal Agliardi, chancelier de la S. Eglise Romaine, et contresignée par deux protonotaires apostoliques.

La deuxième bulle est aussi adressée à S. G. Mgr Mathieu. Elle lui accorde la faculté d'être consacré en dehors de sa ville épiscopale et, en même temps, celle de choisir lui-même l'évêque qui devra le consacrer, et les deux évêques qui devront assister le prélat consécrateur.

La troisième bulle est adressée à S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface. Dans cette bulle, le Souverain Pontife annonce officiellement au vénéré métropolitain de l'évêque élu de Régina, qu'il a nommé Mgr O. E. Mathieu évêque de Régina.

La quatrième bulle est adressée au clergé et aux fidèles du diocèse de Régina et devra être lue dans l'église cathédrale de Régina le premier dimanche après sa réception, alors que la première bulle devra être lue à la cérémonie du sacre. Dans cette quatrième bulle, le Souverain Pontife recommande au clergé et aux fidèles du diocèse de Régina de recevoir l'évêque qu'il leur envoie comme le père de leurs âmes et leur fait un devoir d'obéir à ses directions, "afin que, dit le Saint-Père, vous vous réjouissiez en commun, lui, d'avoir trouvé en vous des fils dévoués, et vous, d'avoir trouvé en lui un père bien-aimé."

On sait qu'aux bulles pontificales est attaché le sceau de plomb, sur le recto duquel se trouve une croix, avec au-dessous ces mots: "Pius Papa X," et sur le verso duquel on voit les effigies des SS. Apôtres Pierre et Paul.

Le nouvel évêque célébrera une messe pontificale à Saint-Roch de Québec, sa paroisse natale, le dimanche 12 novembre. La semaine suivante il laissera Québec et se dirigera vers l'Ouest en passant par Montréal et Ottawa. Il arrivera à Saint-Boniface le 18 et en repartira le 22 pour Régina où la cérémonie de l'intronisation aura lieu jeudi le 23.

* * *

Il nous fait plaisir de consigner dans *Les Cloches* le bel éloge que faisait S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, de l'évêque-élu de Régina dans une circulaire adressée à son clergé le 7 octobre dernier.

"S. G. Mgr O.-E. Mathieu, évêque-élu de Régina, recevra prochainement, dans notre basilique de Québec, la consécration épiscopale. — Nous avons tous appris avec joie l'élection de Mgr Mathieu, protonotaire apostolique, qui a occupé avec tant de distinction et de sagesse les postes importants de professeur, de supérieur du Séminaire de Québec, de recteur de l'Université Laval et qui a conquis l'estime sincère et la confiance de toute notre population. Le Souverain Pontife ne pouvait choisir, pour organiser et gouverner la nouvelle Eglise de Régina, un prêtre plus zélé, un prélat plus instruit,

plus capable de procurer le bien des âmes. Le nouvel évêque mettra au service de ses chères ouailles les belles qualités de l'esprit et du cœur qui le distinguent et tout le dévouement qu'il n'a cessé de dépenser au profit de l'instruction de la jeunesse du Séminaire et de l'Université.

« Nous nous réjouissons tout spécialement de ce que le clergé du diocèse de Québec, qui a toujours été si fécond en apôtres, est appelé à fournir à nos frères de l'Ouest Canadien un pasteur qui continuera sur cette terre lointaine les glorieuses traditions de courage, de zèle et d'esprit de sacrifice de ses premiers évêques, de ses premiers prêtres missionnaires.

« Vous êtes invités à assister, autant que le permettront vos fonctions, à la cérémonie de la consécration épiscopale. La date de cette imposante cérémonie vous sera annoncée par la *Semaine Religieuse* et les journaux. Vous voudrez bien associer vos prières aux nôtres pour appeler sur l'épiscopat de Mgr Mathieu les bénédictions du ciel. Vous ne sauriez donner à ce cher confrère que le Saint-Siège vient d'honorer de sa plus haute confiance un meilleur témoignage de votre affection et de votre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à notre Eglise de Québec.»

BENEDICTION DU PREMIER ABBE

DE L'ABBAYE DE MUENSTER, SASK.

La bénédiction du T. R. P. Bruno Doerfler, premier abbé bénédictin de l'abbaye de Muenster, Sask., a eu lieu le 18 octobre. Elle a été donnée par S. G. Mgr A. Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert. Le nouvel abbé était assisté du T. R. P. Engel, abbé de St. John, Minn., et du T. R. P. Wolf, abbé d'Atchison, Kans. Mgr F. A. Dugas, P. A., V. G. et plusieurs autres membres du clergé des diocèses de Saint-Boniface, de Prince-Albert et de Régina y assistaient.

Ad multos et faustissimos annos!

LE VICE-ROI.

De *L'Action Sociale*, 13 octobre.

Le Canada a un nouveau vice-roi.

Depuis ce matin le duc de Connaught a remplacé lord Grey, et durant les cinq prochaines années, ce gouverneur qui est fils, frère et oncle de rois, représentera auprès de nous Sa Majesté Georges V.

Ce n'est pas la première fois que le duc de Connaught visite le Canada, mais c'est la première fois qu'il y met le pied en qualité de gouverneur général. Et la coutume veut qu'il y descende précisément en cette ville de Québec, berceau de la race française en Amérique,

et qui fut toujours la première à accueillir les nouveaux gouverneurs à leur arrivée d'Europe.

Nous pouvons assurer Son Altesse Royale le duc de Connaught que les marques d'estime et d'affection qui ont accueilli son passage ce matin étaient spontanées, et que nulle part ailleurs il n'en rencontrera de plus sincères. La loyauté des Canadiens-français à la Couronne britannique est une loyauté qui, pour ne pas être bruyante, n'en est pas moins profonde. Aux heures critiques elle se manifeste par des actes qui permettent d'apprécier sa qualité; et l'homme d'État, qui affirmait que le dernier coup de canon tiré en Amérique pour la défense de la Couronne britannique, le serait par un Canadien-français, disait une profonde vérité.

Sa Majesté Georges V lui-même, dans les nombreux voyages qu'il a faits sur nos rives, a eu occasion de nous connaître et d'apprendre, par les conversations tenues avec les représentants les plus distingués de notre nationalité, comme nos aspirations cadrent bien avec le maintien du lien britannique.

Le duc de Connaught, en nous connaissant mieux, ne manquera pas de constater quelle empreinte nous avons déjà imprimée à la nationalité canadienne, et comme il importe que cette influence continue de s'exercer librement dans la sphère que la Providence lui a assignée.

Ce n'est pas tout de vouloir former ici un peuple nombreux, les hommes d'État qui caressent ce rêve risqueraient de le voir rester stérile s'ils n'étaient convaincus de l'importance primordiale de l'homogénéité dans cette jeunesse d'une nation nouvelle.

Or l'histoire nous apprend que l'homogénéité d'une nation ne consiste pas tant dans la communauté de race ou la communauté de langue que dans l'attachement profond à la patrie commune, dans les aspirations communes pour sa grandeur et la même foi en son avenir.

La population canadienne, au milieu de laquelle Son Altesse Royale le duc de Connaught vient de descendre, peut dire sans fausse honte qu'elle est profondément attachée au sol fécondé par les sueurs et le sang de ses pères: et que, plus que toute autre, elle a à cœur la prospérité et la grandeur d'un pays auquel l'attachent toutes les fibres de son cœur.

Voilà pourquoi rien de ce qui le touche ne la laisse indifférente, et voilà pourquoi elle se réjouit si profondément aujourd'hui de voir la métropole témoigner éloquemment l'estime particulière en laquelle elle a la nation canadienne, en lui envoyant, pour présider à ses destinées, un prince de sang royal.

Le fils de la reine Victoria, sous le règne de laquelle le Canada a pris un essor si considérable, et le frère du roi Edouard auquel les Canadiens gardent un si bon souvenir, pourra, nous en sommes con-

vaincus, témoigner à son royal neveu, Georges V, lorsqu'il ira lui rendre compte des années passées au milieu de nous, que le Canada est le plus beau joyau de l'empire britannique et le peuple canadien un peuple aussi loyal à la Couronne, et aussi jaloux de sa liberté et de ses droits, que le peuple de la Grande-Bretagne lui-même.

FAISONS DIRE DES MESSES.

Ayez pitié de moi, vous du moins qui m'avez aimé. (Job. 19, 21.)

Héritiers de mon nom, de mon honneur, de mes biens, vous jouissez maintenant de ce qui a fait l'objet de mes peines et du meilleur de mes sueurs. Hélas ! dans la recherche de la fortune, j'ai plus consulté votre intérêt que mon salut, et voilà pourquoi j'expie maintenant mon indifférence et ma cupidité. C'est pour vous que je souffre et que j'expie; ayez du moins pitié de mon âme et priez pour elle:
Miseremini mei, saltem vos, amici mei.

Que de fois j'ai fait offrir pour vous le saint sacrifice de la messe ! C'est par lui que j'ai obtenu pour vous la grâce d'une bonne première communion, d'une vocation chrétienne, d'un heureux mariage. Ah ! faites couler à votre tour, pour le repos de mon âme, ce sang précieux qui éteint les flammes des abîmes et qui force leurs portes terribles. J'ai sauvé votre âme en priant pour elle; rachetez la mienne en priant pour moi: *Miseremini mei, saltem vos, amici mei.*

Vous m'avez dressé un tombeau somptueux et vous avez célébré de pompeuses funérailles. Mais je vous demande pour ma pauvre âme des secours plus utiles, les larmes et les prières qui partent du cœur, l'offrande du divin sacrifice qui purifie et qui rachète. O mon fils ! ô ma fille ! nous ne connaissons plus la vanité et ses calculs; mais nous souffrons, et il dépend de vous d'abrèger cette épreuve.

Un jour, hélas ! qui n'est pas loin peut-être, vous descendrez aussi dans ce séjour et vous sentirez les rigueurs de la justice éternelle. Ah ! rachetez-moi d'avance pour que du haut des cieux je puisse prier pour vous et vous tendre la main. Accomplissez ce devoir envers votre père, pour que vos fils à leur tour l'accomplissent envers vous. Non, ne laissez pas se perdre dans votre famille la pieuse tradition du culte des morts.

Malheur à qui oublie son père et sa mère quand ils ne sont plus !

MGR BESSON.

LETTRE DE MGR TACHE A MGR LAFLECHE.

Le 10 octobre S. G. Mgr l'Archevêque était l'hôte du Séminaire des Trois-Rivières. Invité à adresser la parole à une séance de l'Académie Saint-Thomas d'Aquin. Monseigneur rappela aux élèves des vérités qu'il fait bon redire souvent. — Voici, dit *Le Bien Public*, quelques-

unes des pensées jetées en passant par le grand archevêque dans les âmes des jeunes: Nous sommes chez nous dans la province de Québec, nous sommes chez nous dans tout le Canada, nous sommes chez nous plus particulièrement dans les provinces de l'Ouest, parce que nos pères et nos missionnaires y ont été les premiers occupants; nous avons des droits que nous devons conserver et pour lesquels nous devons lutter; faisons respecter notre religion et notre langue: restons debout si nous voulons garder l'estime de nos adversaires.

Le conférencier de la soirée était le R. P. J. Bourgeois, S. J., ancien élève du Séminaire des Trois-Rivières et ancien professeur du Collège de Saint Boniface. Après la dissertation du conférencier sur la question ouvrière, M. le chanoine L. Arcand, D. D., supérieur, invita Monseigneur à prendre la parole, rappela les relations fraternelles qui existèrent entre Mgr Lafèche et Mgr Taché et dit que la fraternité et l'affection la plus vive durent toujours entre l'Eglise de Saint-Boniface et celle des Trois-Rivières.

La lettre qu'on va lire, l'une des dernières écrites par Mgr Taché, rappelle d'une manière bien touchante les relations auxquelles Monsieur le Supérieur fit allusion. Nous la reproduisons du *Trifluvium* du temps. On se souvient que Mgr Taché descendit dans la tombe le mois suivant et que Mgr Lafèche vint prononcer son oraison funèbre.

SAINTE-BONIFACE, MAN., 19 MAI 1894.

A SA GRANDEUR MGR L.-F. LAFÈCHE,

EVEQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

ILLUSTRISSIME ET BIEN-AIMÉ SEIGNEUR,

Les vénérables Chanoines de votre cathédrale, le clergé, objet de votre affection, vos dévouées communautés, les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale s'unissent dans un transport de joie et de reconnaissance pour célébrer votre jubilé sacerdotal.

Tous veulent bénir Dieu pour les faveurs dont il les a faits participant par votre ministère, et le remercier de ce que, dans sa miséricorde, il les a confiés à la garde d'un pasteur si vigilant. Tous veulent aussi remercier ce Dieu bon de ce qu'il accorde à vos vieux ans la force et l'énergie qui les caractérisent et dont ils bénéficient si largement.

Ces sentiments, exprimés d'une manière si noble et si évidente par les fêtes préparées dans votre ville épiscopale, trouvent leur écho bien au-delà des limites du diocèse des Trois-Rivières, parce que les qualités qui distinguent votre personne vénérée, sont connues et admirées partout.

Votre siège épiscopal est fixé sur les rives du Saint-Laurent, mais souffrez que je vous le dise. Illustre Prélat, il est un autre diocèse sur lequel vous avez un droit tout spécial, et où vous seriez aujourd'hui

d'hui, si Dieu lui-même ne vous en avait pas retiré pour vous placer sur un théâtre plus propre à l'exercice des dons si excellents qu'il vous a départis.

Ici, on ne peut pas oublier le travail héroïque que vous avez accompli pendant douze années de séjour dans le pays, pour lequel vous avez été fait prêtre, il y a cinquante ans.

Nous savons que c'est dans les plaines de la Rivière-Rouge et dans les forêts du Nord-Ouest que vous avez complété la manifestation des qualités éminentes, qui ont attiré l'attention du Chef de l'Église, lorsqu'il vous a nommé coadjuteur du premier évêque de Saint-Boniface.

Ce jeune pays, que vous vouliez bien affectionner et dont les habitants vous entouraient d'un respect aussi profond que confiant, aurait eu l'avantage de vous posséder, si Dieu voulait ce que les hommes désirent. Mais non ! le ciel vous désirait ailleurs, et c'est pour accomplir ses desseins qu'il vous éprouva par des infirmités précoces qu'il se réservait de guérir plus tard.

La main qui trace ces lignes est celle qui, pendant des mois et des mois, a pensé vos plaies et tâché d'adoucir vos souffrances. Le cœur qui dicte ces réflexions est celui qui, depuis bientôt un demi-siècle, remercie Dieu de vous avoir connu, d'avoir été votre compagnon, le témoin de la vie précieuse qu'il a admirée en vous. Vous avez été mon Maître dans notre commune carrière de missionnaires.

Le disciple, qui ne voit que des sujets d'admiration dans celui qui guide son inexpérience, conserve toute sa vie un sentiment de vénération et de respectueux attachement pour celui auquel il sait être redevable de bien des avantages : aussi les années ne font que fortifier les liens qui m'attachent à vous, mon ancien compagnon, mon frère dans l'épiscopat, mon ami toujours et partout, si bien que vos joies sont mes joies, vos tristesses mes tristesses et votre triomphe aujourd'hui la source d'une indicible consolation.

Il y a quarante-quatre ans mon nom fut substitué au vôtre parce que mes membres n'avaient pas subi l'épreuve qui torturait les vôtres, et qu'on croyait qu'à la raquette ou autrement je pourrais faire la visite épiscopale, à travers nos prairies et nos forêts sans fin et sans asiles. Aujourd'hui les rôles sont changés ! Votre jeunesse s'est renouvelée comme celle de l'aigle et la mienne est devenue une vieillesse sédentaire, au-delà de ce que nous pouvions prévoir.

Fort des exemples que vous m'avez prodigués, je me sou mets volontiers à l'épreuve que je subis depuis plusieurs années déjà ; je vous avoue, néanmoins, qu'aujourd'hui plus que de coutume, je regrette de ne pouvoir pas voyager comme autrefois. Sans cette impuissance, je serais auprès de vous, j'aurais été le premier de vos collègues dans l'épiscopat à aller vous dire le respect, l'affection, l'admi-

ration que vous savez nous inspirer. Je serais au milieu de vos prêtres, au milieu de vos fidèles pour leur prouver que mon dévouement ne le cède pas au leur.

Forcé de rester à distance, je me rapprocherai autant que possible par la pensée et par le sentiment et mardi il sera fait, à l'occasion de votre jubilé, un office solennel dans la chapelle du vieux couvent, cette vieille construction, dont vous avez vous-même tracé le plan, il y a cinquante ans.

Un mois plus tard, en célébrant le cinquantième anniversaire de l'arrivée des Sœurs de la Charité à Saint-Boniface, personne n'oubliera que vous y étiez, vous aussi, ainsi que M. Bourassa.

Quand le bruit, si harmonieux pourtant, des fêtes que l'on va célébrer en votre honneur se sera affaibli, pour laisser comprendre que c'est une fête de la terre, daignez, vénéré et cher Seigneur, recueillir les accents d'une prière que vous apporteront les échos du Nord-Ouest, et qui demande à Dieu de différer les fêtes du ciel, *ad multos annos*, pour que vos vénérés collaborateurs, vos ouailles bien-aimées et vos amis voient vos noces de diamant.

C'est dans cet espoir que je suis heureux de me dire

Votre tout dévoué et affectionné,

† ALEX., ARCHEVEQUE DE SAINT-BONIFACE.

L'ŒUVRE DU BON-PASTEUR.

Nous avons annoncé en son temps la fondation d'une maison du Bon-Pasteur à Winnipeg. L'œuvre a commencé au no 373 de l'avenue William. Les Religieuses sont entrées dans cette habitation provisoire le 20 avril dernier et le 24 S. G. Mgr l'Archevêque en a fait l'ouverture en y célébrant la première messe. La date de cette messe de fondation coïncidait avec l'anniversaire de la mort de la Vénérable Mère Marie de Sainte-Euphrasie, fondatrice du Bon-Pasteur d'Angers, dont la nouvelle maison est une ramification.

Cette œuvre du Bon-Pasteur remonte au dix-septième siècle. Elle fut originairement fondée à Caen par le Bieuheureux Jean Eudes, l'apôtre et l'instrument des miséricordes du Cœur de Jésus pour les sœurs de Madeleine. L'humble prêtre de l'Oratoire d'alors, — plus tard le fondateur de la Congrégation des Missionnaires de Jésus et de Marie —, parcourait la France en prêchant des missions. Son expérience lui avait prouvé qu'il y avait moyen de relever les victimes du vice et il en avait lui-même converti un grand nombre. Il rêvait l'établissement d'une œuvre qui assurerait la persévérance des converties. En 1841, grâce à l'influence de Madeleine Lamy, une personne charitable, qui s'intéressait spécialement au relèvement des femmes tombées, il ouvrit une petite maison dont le soin fut confié à de pieuses demoiselles. Ne tardant pas à comprendre que seule une commu-

nauté religieuse pourrait assurer la stabilité et la durée de pareille œuvre, il conçut le projet d'en fonder une, mais dès que sa pensée fut connue les demoiselles, à l'exception de deux très jeunes, quittèrent le refuge. Ces deux filles, dont l'une était sa nièce, devinrent les pierres angulaires de la nouvelle communauté. Trois Sœurs de la Visitation de Caen vinrent les initier, ainsi que quelques recrues, à la vie religieuse, et retournèrent à leur monastère.

La nouvelle fondation fut formellement approuvée en 1666 et seize Religieuses firent, conformément aux constitutions tracées par le Père Eudes, les trois vœux de religion, et un quatrième, celui de consacrer leur vie au soin des pénitentes.

La communauté se répandit dans d'autres parties de la France et même dans d'autres pays d'Europe, mais lentement. Sa forme de gouvernement paralysait en quelque sorte sa mission apostolique. Chaque maison formait une institution indépendante. Il n'y avait ni centre d'où partit une direction commune ni source d'où les fondations faibles et nécessiteuses pussent recevoir aide et sympathie. Impossible aussi de changer les Religieuses d'une maison à une autre et de placer ainsi chacune à l'endroit et dans les conditions où la communauté pût en retirer les meilleurs services. Cette difficulté ne fut définitivement comprise et adéquatement résolue qu'en 1835 par la Vénérable Mère Marie de Sainte-Euphrasie, qui est considérée comme la seconde fondatrice du Bon-Pasteur.

Vraie fille du Bienheureux Père Eudes, la Mère Marie de Sainte-Euphrasie, connue dans le monde sous le nom de Rose-Virginie Pelletier, communiqua une nouvelle vie et imprima un nouvel essor à l'œuvre. Cette femme avait le zèle d'un apôtre et le courage d'un martyr. Née à Noirmoutiers en 1796 d'une famille riche et distinguée, elle fit ses études chez les Ursulines de Tours. Elle entra au monastère du Bon-Pasteur de cette ville en 1815 et dès l'âge de vingt et un ans on lui confia le soin des pénitentes, tant elle avait de merveilleuses dispositions pour les diriger. Quelques années plus tard elle fut élue Supérieure, par dispense du Pape, avant d'avoir atteint l'âge canonique.

Sous sa direction, grâce à son génie administratif et créateur, le monastère entra dans une nouvelle ère de prospérité. Le noviciat se remplit. De nouvelles pénitentes vinrent chaque jour chercher un refuge sous ce toit régénérateur et la communauté des Madeleines, pour les pénitentes qui désirent embrasser la vie religieuse, — rêve longtemps caressé par la Mère Euphrasie — fut solidement établie. Mais la prospérité d'une maison n'était qu'un résultat médiocre pour son zèle. Elle réalisait quel pressant besoin les cités peuplées du Vieux et du Nouveau Monde avaient de maisons du Bon-Pasteur et elle rêvait de nouvelles fondations.

En 1827 elle fut invitée à prendre la direction d'un refuge fondé par le clergé de la ville d'Angers. En ayant obtenu l'autorisation des autorités ecclésiastiques de Tours, elle accepta l'invitation. Après avoir établi cette nouvelle maison avec succès, ses rêves d'un grand développement missionnaire l'obsédèrent de nouveau. Les moyens qu'elle proposait pour leur réalisation étaient si éminemment pratiques, son désintéressement et la rectitude de ses intentions si manifestes, qu'elle obtint l'approbation et la coopération de l'Ordinaire du diocèse et d'autres dignitaires ecclésiastiques, ainsi que l'aide substantiel de plusieurs riches gentilshommes.

Désireuse d'étendre les bienfaits de l'institution jusqu'aux extrémités de la terre, elle vit clairement qu'il fallait commencer par établir une administration centrale, une maison-mère générale. La maison d'Angers semblait destinée à de grandes choses. Néanmoins, ses desseins furent vivement combattus et ils ne triomphèrent définitivement qu'après d'incessants travaux et une formidable opposition. Dieu fit résoudre les difficultés par la voix de son Pontife. Grégoire XVI signa le 3 avril 1835 le bref d'approbation de la Maison-Mère d'Angers et le publia. Le titre officiel de l'institut devint *Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur d'Angers*. Il fut placé sous l'autorité immédiate du Saint-Siège et autorisé à envoyer des sujets dans tous les pays de l'univers.

La fondatrice du Bon-Pasteur d'Angers fut accusée d'ambition, d'innovation et de désobéissance. Sa seule ambition était d'étendre le règne de Dieu et de procurer au monde entier les bienfaits de son institut. Ses innovations, conformes à l'esprit de l'évangile, furent approuvées par le Pape et donnèrent pendant les trente-trois années de son généralat cent-dix établissements nouveaux à l'Église et à la société, tous fondés sous la direction des autorités ecclésiastiques des divers pays et avec les bénédictions de cette obéissance à laquelle l'Écriture promet des victoires. *Vir obediens loquetur victorias*. A sa mort le 24 avril 1868, elle laissa 2062 professes, 384 novices, 309 tourières, 962 madeleines, 6372 pénitentes et 8483 enfants de diverses catégories. Elle avait réparti ses cent-dix maisons en seize provinces établies en France, en Belgique, en Hollande, à Rome, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, en Asie, en Afrique, aux États-Unis et au Chili. Sous sa successeuse, la Rde Mère Marie Saint-Pierre Condenhove, comtesse autrichienne, dans l'espace de vingt-quatre ans, quatre-vingt-cinq autres maisons furent fondées et treize nouvelles provinces organisées, formant ainsi un total de onze en Europe, deux en Afrique, huit aux États-Unis, une au Canada, cinq dans l'Amérique du Sud et une en Océanie. La troisième supérieure générale (1897 - 1905) était une vendéenne, la Rde Mère Marie de Sainte-Marine Verger, et la qua-

trième, élue en 1905, est une canadienne-française, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Montréal. la Rde Mère Marie de Sainte-Dominique Larose. Envoyée à Lima, au Pérou, après son noviciat, elle y passa vingt-deux ans. Elle était depuis six ans assistante générale et provinciale de France lorsqu'elle devint générale. Elle réside à Angers où est encore la maison générale établie par la Vénérable Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier.

La Congrégation de N.-D. de la Charité du Bon-Pasteur d'Angers, répandue dans les cinq parties du monde, compte aujourd'hui 8 000 religieuses, 253 maisons formant 25 provinces, et plus de 40 000 sujets de diverses catégories. Son but est quadruple: Réhabilitation, préservation, réforme et instruction.

* * *

Jugeant l'arbre à ses fruits, il est facile de comprendre que la cause de béatification de la fondatrice du Bon-Pasteur d'Angers, qui a imprimé à l'œuvre du Bienheureux Père Eudes un essor si merveilleux, ait déjà été introduite en cour de Rome et que Léon XIII l'ait déclarée Vénérable le 11 décembre 1897, à la grande joie de l'univers entier et à l'honneur de toutes les maisons du Bon-Pasteur.

Cette Congrégation se glorifie aussi du nom de la Mère Marie du Divin Cœur, qui a été comparée à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. La consécration de l'univers au Sacré-Cœur, le 9 juin 1899, que Léon XIII considérait comme le plus grand acte de son pontificat, est dû à sa suggestion. Elle mourut la veille de la consécration à Porto, au Portugal, et l'on prépare déjà son procès de béatification.

* * *

La maison de Winnipeg est une nouvelle tige de ce tronc à la sève si extraordinaire. Nul doute que l'humble grain de sénévé qu'on vient de transplanter à Kildonan, à environ deux milles des limites de la ville, sur les rives enchanteresses et fécondes de la rivière Rouge, ne devienne bientôt un grand arbre qui étende ses rameaux bienfaisants sur la ville cosmopolite, où une immigration intense a amené tant d'épaves humaines. Déjà trente et une jeunes filles sont passées par l'institution et dix-huit y sont présentement abritées.

Les débuts des grandes œuvres sont toujours pénibles, mais ces difficultés sont un gage de succès. C'est la croix qui leur imprime son socle fécondant. Aussi nous n'étonnerons personne en disant que les dignes filles du Père Eudes et de la Mère Marie de Sainte-Euphrasie ont savouré dans le silence du sacrifice le dénuement des choses nécessaires à la vie, mais une charité discrète a pénétré leurs besoins et les jours de misère sont passés.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la propriété que le Bon-Pasteur vient d'acheter coûte \$55 000 et il a fallu faire à la maison des réparations au montant de \$5 000. Ce qui constitue une dette assez

lourde et tout à fait disproportionnée aux ressources. Le Gouvernement ne paie que vingt-cinq sous par jour pour les sujets envoyés par ordre de la cour et les Religieuses doivent en retour les loger, les nourrir et les vêtir. Aussi comptent-elles sur la générosité publique et notamment sur les promesses qui leur ont été faites par un groupe de Catholiques de Winnipeg. Elles ont pris possession de la nouvelle habitation le 26 septembre.

Nous attirons l'attention et la sympathie du public sur cette œuvre importante qui, pour produire tout le bien désirable, devra sous peu construire une maison plus vaste et plus appropriée au but qu'elle poursuit. Neuf Religieuses forment le personnel actuel. La supérieure est la Rde Mère Marie de Saint-François de Borgia Mooney, ancienne provinciale de la province du Canada. Leur adresse est la suivante: *Home of the Good Shepherd*, Forest Avenue, WEST KILDONAN, Man. On s'y rend par la rue Main. Un tramway marqué Kildonan et Middlechurch communique au terminus de la ville. On peut aussi aller à pied des limites de la ville dans l'espace d'un quart d'heure.

* * *

La dévotion au Sacré-Cœur est en grand honneur dans les maisons du Bon-Pasteur. Rome leur a accordé le privilège de célébrer deux fois par an une fête solennelle du Sacré-Cœur. La seconde est fixée au 20 octobre. Il y a eu ce jour là messe solennelle chantée par M. l'abbé A. Béliveau, assisté du R. P. M. Blais, O. M. I., comme diacre, et de M. l'abbé D. Lamy, comme sous-diacre. Après l'évangile, le célébrant donna un sermon de circonstance en anglais. Deux Sœurs Grises et quelques personnes amies assistaient à cette messe. Dans l'après-midi, il y eut salut solennel et sermon par le R. P. J. Cox, S. J., du Collège de Saint-Boniface. Le salut fut chanté par le R. P. J. Gladu, O. M. I., premier aumônier, auquel le R. P. M. Blais, O. M. I., a succédé au commencement d'octobre.

Les Religieuses du Bon-Pasteur ont aussi le culte de la reconnaissance et elles font célébrer chaque année deux messes solennelles pour leurs bienfaiteurs. Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., est allé chanter une de ces messes le 24 octobre. M. l'abbé J.-H. Prud'homme et le R. P. J. Caron, O. M. I., remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. Le R. P. Cox, S. J., prononça le sermon de circonstance. Plusieurs dames de la paroisse de Sainte-Marie de Winnipeg, sur l'invitation du R. P. R. D'Alton, O. M. I., curé, s'étaient rendues au monastère en témoignage de sympathie et elles décidèrent de tenir des réunions subséquentes pour aviser aux moyens d'aider les Religieuses.

— Le R. P. J.-B. Beys, o. m. i., de Saint-Laurent, a prêché une rétraite d'une semaine à l'Île des Chênes du 22 au 29 octobre.

LE GRAIN DE BLÉ.

Un matin du mois de juillet je me promenais à travers la campagne, le long d'un champ de blé. Des gouttes de rosée tremblaient aux barbes des épis, comme des diamants au bout de légers fils d'or. Le soleil se jouait sur l'immense plaine blonde, tachetée çà et là de bluets et de coquelicots. La brise glissait à la surface, inclinant doucement les épis selon un rythme harmonieux et des alouettes s'envolaient de-ci, de-là, égrenant leurs notes perlées, prière du matin de la joyeuse nature.

C'était un spectacle très simple. Cependant il m'émouvait, car je pensais au mystère qui se cache dans chaque grain de blé. C'est la vie de l'humanité qui s'y élabore, c'est le repos de la société qui en dépend.

Le grain de blé, c'est la réponse du ciel à la prière ardente qui monte des sillons de la terre: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour."

Le grain de blé, c'est le prix que réclame, pour chacune de ses sueurs, l'ouvrier qui travaille, essouffé, dans les ateliers et les mines. Le pain qui sortira de ces grains fera cesser le cri de ses entrailles.

Le grain de blé, c'est l'aliment que la mère demande pour le bébé endormi, afin de rendre encore ses joues plus roses, ses poings mignons plus solides, son corps plus robuste.

Le grain de blé, c'est le problème qui hante l'économiste acharné sur la question sociale. Comment le grain fera-t-il son chemin à travers le monde et pénétrera-t-il dans chaque chaumière?

Le grain de blé, c'est le talisman qui apaise le peuple romain hurlant dans les rues: "Panem et circenses!" Du pain et des jeux! Et, quand les questeurs inquiets interrogent l'horizon à l'embouchure du Tibre, ils épient le grain de blé qu'apportent les navires d'Afrique et de Sicile et qui leur permettra de nourrir et de gouverner un peuple.

O grain de blé, je comprends que le soleil te baise, que la brise te caresse, que la nuit te verse sa rosée, que l'alouette te chante, que l'Eglise te bénisse au radieux matin des Rogations, que la société, agenouillée en cercle autour des champs où tu mûris, te tende des bras suppliants. Tu empêches les peuples de désespérer, de se révolter, l'humanité de mourir: tu es sacré!

Mais le grain de blé a été élevé à une dignité plus haute encore.

Un jour, certain geste a été tracé sur lui par une main divine, certaine formule a été prononcée: "Et frumentum caro factum est!"

Et le grain de blé s'est fait chair! Et quelle chair! Une chair divine!

O grain de blé, la terre était à genoux devant toi, voici que le ciel s'incline à son tour! En te voyant, mon cœur s'attendrit et se gonfle de reconnaissance pour le Dieu qui a fait en toi de grandes

choses: "Fecit tibi magna qui potens est!" Avec toi je chante le "Magnificat." Je te vénère, je t'aime, je voudrais t'arroser de larmes d'amour. Tu es sacré!

Grain de blé, grain de blé, tu seras l'hostie blanche et immaculée qui brillera sur l'autel. Un Dieu descendra en toi, il chassera ta substance, mais il s'enveloppera de tes frêles espèces comme d'un manteau de neige.

Grain de blé, grain de blé, transformé par le Verbe sacerdotal, nous te ferons des vases d'or et des ostensoirs merveilleux, et nous les ornerons d'émaux et de filigranes de diamants et de perles rares!

Grain de blé, grain de blé, nous te chanterons des hymnes très douces, nous te dirons: "O salutaris hostia!" car tu empêches l'humanité de mourir de la mort éternelle. Tu es plus précieux que la manne du désert: ceux qui te mangent, transsubstantiés en la chair divine, vivront éternellement.

J'en étais là de ma méditation, un matin du mois de juillet, errant à travers la campagne, lorsque la cloche d'une église voisine sonna lentement pour annoncer l'heure de la messe; et il me sembla que tout le champ de blé tressaillait, que la brise soufflait plus fort, que les épis s'inclinaient plus profondément comme de doux encensoirs, et j'entendis les grains de blé qui se disaient entre eux: "Nous monterons à l'autel du Seigneur: "Introibo ad altare Dei." Et les alouettes s'arrêtaient dans leur vol, émuës et recueillies, et les ailes pieusement étendues en forme de croix elles répondaient: "Ad Deum qui lætificat juventutem meam." Elles chantaient l'introït des messes futures.

Et je m'en allais en disant: "Soyez béni, mon Dieu, pour ces milliers de messes qui germent dans un champ de blé."

S. COUBÉ.

PERSONNEL DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

POUR 1911 - 12.

Direction et Administration: R. P. Joseph Carrière, S. J., recteur. R. P. Gustave Jean, S. J., préfet des études et de discipline. R. P. François-Xavier Robichaud, S. J., procureur.

Classes françaises: R. P. Philippe Bournival, S. J., philosophie, économie politique et examinateur en philosophie. R. P. Joseph Blain, S. J., physique et apologetique. R. P. Théophile Hudon, S. J., rhétorique, histoire ecclésiastique et examinateur en classiques. R. P. Adé-lard Dugré, S. J., belles-lettres, doctrine chrétienne et examinateur en histoire. R. P. Guillaume Longpré, S. J., versification. R. P. Edouard Goulet, S. J., syntaxe et méthode. R. P. Solyme Fontaine, S. J., éléments latins. R. F. Joseph, Petit Frère de Marie, cours pré-

paratoire français, 2ème année. R. F. Victor, Petit Frère de Marie.
cours préparatoire français, 1ère année. R. P. Achille Rousseau, S. J.
mathématiques.

Classes anglaises: Rev. Philip Bournival, S. J., latin philosophy and examiner in philosophy. Rev. Joseph Blain, S. J., physics. Rev. William Dunn, S. J., second grammar. Rev. John Filion, S. J., political economy, third grammar, examiner in classics and french. Rev. John Cox, S. J., humanities and examiner in english. Rev. A. Rousseau, S. J., mathematics in humanities and third grammar, examiner.

Cours commercial anglais: Rev. John McDonald, S. J., préfet des études commerciales. Rev. Brother Boniface, first commercial. Rev. Brother Michael, second commercial. Rev. Brother James, senior preparatory. Rev. Brother Henry Charles, junior preparatory A. Rev. Brother Wilfrid, junior preparatory B.

Surveillants: R. P. Richard Vandandaigue, S. J., directeur du chant. R. P. Ignace Adam, S. J. R. P. Wenceslas Tessier, S. J. R. P. Bernard Bisson, S. J. R. P. Frédéric Langevin, S. J., professeur de français. R. P. Audomar Péloquin, S. J. M. l'abbé J.-B. Fonmosse, eccl., et M. l'abbé Albert Baribeault, eccl., mathématiques.

Médecins du Collège: Dr F.-A. Lachance, M. D. et Dr G.-A. Dubuc, M. D.

Professeurs de musique: M. Camille Couture, professeur de violon, Mr. J. S. Ambler, director of the Winnipeg School of Music. professor of piano.

Des vingt et un Jésuites mentionnés dans cette liste douze sont prêtres et neuf scolastiques.

LES LEÇONS D'UN PROCES.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES MANITOBAINES.

Il est regrettable que les fils de ceux qui ont découvert l'Ouest Canadien soient contraints de réclamer jusque devant les tribunaux le droit de faire enseigner à leurs enfants la langue des découvreurs et des pionniers, surtout quand l'usage officiel de cette langue a été solennellement garanti par des traités reconnus et incorporés dans les lois de la province lors de son entrée dans la Confédération en 1870. Malgré les lois draconiennes de 1890, ces droits ont été proclamés par un décret du Conseil privé d'Angleterre, et, comme le remarque l'honorable Juge L.-A. Prud'homme dans le jugement du procès dont nous allons parler, le fait que la Législature, qui a aboli le français comme langue officielle, a en même temps statué que cette disposition serait loi qu'en autant que la dite Législature avait juridiction dans l'espèce, "so far as the legislature had jurisdiction to

enact," est une confession qu'elle doutait de son pouvoir de supprimer constitutionnellement la langue française comme langue officielle.

Le soi-disant règlement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, a inséré la clause suivante qu'on retrouve encore aujourd'hui textuellement dans la section 224 du chapitre 143 des Statuts révisés du Manitoba, chapitre de l'Acte des Ecoles publiques: *Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue que l'anglais, comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue.*" Chapitre 26, section 10.

Le procès intenté par M. Cyrille Nolette contre les commissaires anglais de Union Point, arrondissement scolaire de la paroisse de Sainte-Agathe, n'est que l'application pratique de cette clause. Jusqu'en avril dernier il n'y avait à l'école en question que six enfants de langue française qui ne recevaient aucun enseignement dans leur langue maternelle parce que l'arrangement injuste et boiteux de 1896 ne leur a pas restauré ce droit naturel et constitutionnel. Quel profit ces jeunes enfants tiraient-ils d'un enseignement dans une langue qu'ils ne comprenaient pas? Seul le *Free Press*, dans son fanatisme et sa haine du français peut répondre à cette question en la détournant, mais toute personne, ayant la moindre expérience pédagogique, ne peut s'empêcher d'admettre que pareil système ne peut donner que des résultats nuls ou médiocres. Voilà pourtant où en sont réduits les enfants canadiens-français dans toutes les écoles où ils ne sont pas au moins dix. Et plût au Ciel que lorsqu'ils sont en nombre requis par la loi, certaines commissions scolaires ne leur refusent pas un instituteur ou une institutrice bilingue comme dans le cas présent, cas qui n'est pas unique dans la province.

En avril dernier la famille Nolette arriva dans l'arrondissement scolaire avec sept enfants en âge d'aller à l'école: ce qui porta à treize le nombre des élèves de langue française. Conscients du droit que leur confère l'Acte Scolaire les contribuables Toupin, Bathellette et Gratton, ainsi que le nouvel arrivé, notifièrent par écrit le 1er mai les commissaires Cox, Swenson et Jackson qu'il y avait dix enfants de langue française à l'école et demandèrent que l'enseignement fût donné conformément à la loi. Ces derniers répondirent le 29 mai que leur instituteur donnait satisfaction et qu'ils ne pouvaient pas le démettre avant l'expiration de son terme. Comme l'engagement n'était pas écrit ils pouvaient légalement le remplacer immédiatement, et M. Fletcher, député-ministre de l'éducation, a admis dans son témoignage que les contribuables, dès le mois de mai, avaient droit à un instituteur bilingue. Le département de l'éducation avertit le 31 mai les commissaires de retenir les services d'un instituteur bilingue. C'est alors qu'ils firent insérer dans le *Telegram* de Winnipeg et le *Star* de Montréal

l'annonce suivante: "On demande pour l'arrondissement scolaire de Union Point, no 63, un instituteur bilingue parlant le français et l'anglais. *Protestant*; tenant certificat professionnel de seconde classe; devant entrer en fonction le 22 août 1911." — Nous avons souligné le mot *protestant*. De quel droit ces messieurs excluèrent-ils par leur annonce les instituteurs catholiques dûment qualifiés, quand la loi déclare que l'école doit être absolument neutre? La maladresse trahit ici le fond de la pensée et ce fait corrobore cette vérité cent fois répétée, mais toujours bonne à redire, à savoir que la neutralité scolaire consignée dans la loi n'est qu'un masque. L'école neutre est pratiquement impossible et seule l'école confessionnelle peut donner satisfaction à tous et respecter les droits et les convictions de chacun.

Quoiqu'il en soit les commissaires réengagèrent l'instituteur de l'année précédente sur la seule foi d'une lettre qu'il leur écrivit affirmant qu'il avait étudié le français pendant trois ans à l'Université du Manitoba et qu'il avait pris des leçons de conversation française. Cet engagement, n'étant point fait par écrit, était, d'après la loi scolaire, rescindable à discrétion. Aussi par deux lettres très catégoriques de leur avocat, M. Laird, datées respectivement du 26 juin et du 4 juillet, les contribuables canadiens-français avertirent les commissaires qu'ils les poursuivraient devant les tribunaux s'ils n'engageaient pas un instituteur bilingue compétent pour la réouverture des classes.

Le 22 août l'école recommença sous la direction de Brown, l'instituteur de l'année précédente, que les inspecteurs Goulet et Young déclarèrent incompetent à tenir une école bilingue française-anglaise. M. Cyrille Nolette poursuivit les commissaires devant un juge de paix, M. Henri de Moissac, qui les condamna chacun à \$20 d'amende et aux frais pour négligence à pourvoir l'école d'un instituteur compétent. Les condamnés appelèrent de cette sentence devant la cour de comté de Morris. La cause fut entendue à Saint-Boniface et l'honorable Juge L.-A. Prud'homme, dans un jugement élaboré et solidement étayé, renvoya l'appel et confirma la première sentence.

Nous publierons les principales parties de ce jugement, qui établit une jurisprudence dans l'espèce et qui définit clairement ce à que nous avons droit de par la loi actuelle, toute imparfaite et défectueuse qu'elle soit.

L'avocat des appelants, M. Howell, a essayé au cours du procès de prouver que les élèves canadiens-français ne parlent pas le français, mais un *patois*. D'où, semble-t-il, il voulait inférer que les dits élèves n'avaient pas droit à une école bilingue française-anglaise. Excusez du peu. Le président du tribunal fit, séance tenante, bonne justice de ce préjugé malheureusement trop répandu parmi des gens qui ignorent tout du français ou qui du moins sont incapables de le parler de manière à être compris. Ce dont ils semblent se

consoler en se décernant un brevet de *Parisian French!* Les autorités apportées par l'honorable Juge sont sans réplique. Nous pouvons y ajouter une déclaration déjà ancienne puisqu'elle remonte à 1841. L'illustre évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, avait parcouru le Canada français et adressé la parole aux populations partout avides de l'entendre. Or, avant de retourner en Europe, il déclara publiquement, du haut de la chaire, qu'il n'y avait pas de patois au Canada, qu'il parlait exactement comme en France et qu'il était parfaitement compris partout. Si l'on voulait un témoignage plus récent, on pourrait citer la lettre écrite il y a environ un an par M. Jusserand, ambassadeur de France aux États-Unis, sur l'identité du parler français en France, au Canada et aux États-Unis. — M. Howell a aussi exprimé l'étonnement que lui causait la déclaration d'un témoin qui après trente et un ans de séjour au Manitoba, ne savait pas encore suffisamment l'anglais pour rendre son témoignage dans cette langue. Qu'aurait répondu le savant avocat si le brave habitant de la campagne lui eut demandé s'il savait le français, l'une des deux langues officielles du Canada et le complément de toute éducation distinguée, notamment en Angleterre ?

Une autre leçon pratique qui se dégage de cette affaire, c'est l'importance d'élire des commissaires de langue française partout où nous sommes en état de le faire. Nous avons assez de loyauté et de sens de la justice pour ne pas traiter nos concitoyens d'autres langues avec partialité. Le vote est devenu, dans nos temps de démocratie, un devoir social au premier chef et c'est forfaire à un devoir sacré que de ne pas aller déposer son bulletin dans l'urne chaque fois qu'on en a l'occasion.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux journeaux, qui ont dit que l'honorable Juge avait imposé le maximum de l'amende, que la loi ne fixe dans ce cas ni maximum ni minimum. D'où il suit que le magistrat n'avait pas de pouvoir discrétionnaire. Il n'avait qu'à appliquer le statut.

En terminant, nous nous faisons un devoir de citer à l'ordre du jour les braves contribuables canadiens-français de l'arrondissement scolaire de Union Point. Ils ont donné un exemple, qui, nous l'espérons, sera suivi partout où l'on s'obstinera à nous refuser l'enseignement de notre langue.

L'assignation en justice sera le commencement de la sagesse et de l'équité pour les commissaires qui voudraient nous priver des bribes de droits que nous ont rendues les lois scolaires actuelles.

— Ne oublions pas, les supplications des saints valent mieux que les travaux des apôtres et des docteurs. — Mgr Gibier.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I., évêque de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin, est passé à Saint-Boniface le 12 octobre. Sa Grandeur se rendait dans la province de Québec où elle assistera au sacre de S. G. Mgr Mathieu.

— Mgr P.-E. Roy, évêque-auxiliaire de Québec a été nommé aumônier-directeur de l'Union régionale québécoise de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française. A quand la fondation de l'Union régionale manitobaine ? Organisons quelques cercles ici et là et, avec ceux existant, nous aurons les éléments nécessaires pour une Union régionale.

— Le dimanche, 22 octobre, le R. P. Filippow, o. s. b. m., a béni solennellement la nouvelle école paroissiale ruthène de Winnipeg, qui le lendemain a ouvert ses portes à plus de deux cents enfants ruthènes. Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., M. le chanoine LePailleur, M. l'abbé A.-A. Cherrier et quelques autres membres du clergé assistaient à cette bénédiction.

— LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS, *section manitobaine*, poursuit ses travaux avec un louable entrain. A sa séance du 10 octobre, elle a décidé de tenir au moins une séance mensuelle le premier mardi de chaque mois au Collège à 8 h. p. m. A ces séances on donnera communication des travaux en préparation pour le Congrès de Québec. M. l'avocat J.-A. Beaupré, ayant résigné la charge de secrétaire, M. l'abbé Denys Lamy a été choisi pour le remplacer. Nous publierons prochainement la liste des importants travaux en préparation.

— La Rde Mère Marie de Borgia, supérieure des Sœurs du T. S. Sacrement d'Autun, France, et son assistante, la Rde Mère Ludovica, sont arrivées à Yorkton, Sask., le 18 septembre. Elles ont accepté la fondation d'un hôpital dans cette ville. Les travaux de construction sont commencés la semaine dernière. Les plans ont été préparés par M. Lachance de Saskatoon. L'édifice coûtera environ \$50 000. C'est la première fondation du nouvel évêque de Regina. Les Rdes Mères retourneront sous peu en France et enverront des religieuses qui passeront quelques mois à l'hôpital de Toronto pour y apprendre l'anglais.

— Deux nouveaux apôtres ruthènes sont arrivés récemment dans l'Ouest. L'un d'eux, le R. P. Têcheur, C. SS. R., vient de Galicie où il a passé au rite ruthène et il exerce le ministère dans la région de Yorkton. L'autre, le R. P. Ménard, C. SS. R., n'a pas encore changé de rite, mais il va s'y préparer tout en dirigeant un juvénat, que les RR. PP. Rédemptoristes fondent à Brandon pour les jeunes Ruthènes, Polonais, etc. Le premier de ces missionnaires est belge et le second canadien-français.

— Le bazar tenu à la nouvelle Maison-Vicariale du 15 au 20 octo-

bre a rapporté la jolie somme de \$3 600. Les dames et les demoiselles se sont prodiguées. Le chœur de la cathédrale, renforcé d'un chœur de jeunes filles, a prêté son précieux et bienveillant concours. La population de Saint-Boniface a royalement fait les choses. Cordial merci au nom des bonnes Sœurs Grises et des orphelines.

— Nous saluons avec plaisir la nomination de l'honorable A.-A.-C. Larivière au Sénat. Le nouveau gouvernement inaugure son règne par un acte de justice à l'égard de la minorité canadienne-française du Manitoba.

— La T. R. M. Martin de l'Ascension a été réélue supérieure générale des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie. La Rde Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, ancienne supérieure du Pensionnat de Saint-Boniface, a été élue économe générale.

— Au moment où nous mettons sous presse, M. le chanoine LePailleur, M. l'abbé Onellette et M. Désaulniers donnent des conférences sur la mutuatité catholique et canadienne-française dans nos principales paroisses du Manitoba. M. le chanoine LePailleur a parlé dans la cathédrale le soir du 22 octobre. Un banquet, auquel avaient été conviés les représentants des nombreuses sociétés de notre ville, lui a été offert à l'archevêché. Nous donnerons dans notre prochain numéro une vue d'ensemble des idées fécondes qu'ils ont semées dans nos trois provinces. En attendant, nous les prions d'agréer l'assurance de notre profonde gratitude pour leur apostolique et patriotique dévouement.

— Le doyen des journalistes catholiques du Canada est probablement le R. P. Louis Gladu, O. M. I., directeur de l'*Ami du Foyer* de Saint Boniface, qui vient de célébrer le 72^e anniversaire de sa naissance. *Ad multos annos!*

— M. Horace Chevrier, qui fait de si belles façons aux prêtres lorsqu'ils vont acheter au MAGASIN BLEU, a-t-il des intérêts dans le SOLEIL DE L'OUEST? Si oui, approuve-t-il ou répudie-t-il l'article stigmatisé par les cercles Provencher et La Vérendrye de l'A. C. J. C., ainsi que les autres *ejusdem generis*?

R. I. P.

— Le Général Marquis de Charette, le héros de Castelfidardo, de Mentana et de Patay, décédé le 9 octobre à La Basse-Motte, en Bretagne.

— M. l'abbé F. X. Chagnon, apôtre-patriote des nôtres aux États-Unis et surnommé le *père* des conventions franco-américaines, décédé à Champlain, N.-Y.

— Dame Albini Cécire, sœur de MM. J.-O. et G.-R. Brunet, décédée à Montréal.

— M. Myrand, père de M. l'abbé J.-C. Myrand, décédé à Ottawa.

— M. Rami-S. Poulin, ingénieur en chef de la section du G. T. P. de Winnipeg à Nipigon, décédé à Saint Boniface.